

France – Agenda Item 3 (c) and (d)

La France entretient des relations étroites avec tous les pays d'Asie et du Pacifique. Ces relations s'inscrivent pleinement dans notre stratégie indopacifique qui vise à renforcer notre contribution au développement durable, à la paix et à la sécurité ainsi qu'à la stabilité de la région.

Ainsi nous nous félicitons que :

- Les ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) aient approuvé la candidature de la France au statut de partenaire de développement de l'organisation à l'occasion de leur réunion annuelle qui s'est tenue le 9 septembre 2020.

- Lors de la 23e réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et de l'ASEAN tenue le 1er décembre, les relations entre l'Union européenne et l'ASEAN ont été élevées au rang de partenariat stratégique.

A cette occasion, les ministres ont réitéré leur soutien à l'OMS afin d'assurer un accès juste, équitable et abordable aux vaccins contre la Covid-19. L'UE a en outre confirmé la mise en oeuvre d'un nouveau programme de 20 M € par l'OMS pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 en ASEAN. Cette rencontre a également permis d'organiser un second dialogue de haut niveau sur l'environnement et le changement climatique, faisant suite à celui de juillet 2019. Les deux parties ont exprimé leur volonté d'accroître la coopération dans l'économie circulaire et la protection de la biodiversité, notamment à travers un nouvel accord global sur le plastique.

La France soutient de longue date l'approche « One health » (elle dispose d'une stratégie internationale sur le sujet depuis 2011). Dans le contexte de la pandémie de COVID19, dont l'origine animale est très probable, la France a porté, en partenariat avec l'Allemagne, une initiative visant à créer un Conseil d'experts de haut niveau, sur la base de la coopération déjà existante entre l'OMS, la FAO et l'OIE (« Tripartite ») en y associant le PNUE. Cette initiative a été lancée le 12 novembre dernier lors du dernier Forum de la Paix.

Ce Conseil est en court de constitution et devrait être mis en place à l'occasion de l'AMS en mai prochain. En collaboration avec les 4 organisations mentionnées, il sera chargé de rassembler toute l'information scientifique disponible sur les interactions entre santé humaine, santé animale et désordres environnementaux, et de lui donner une visibilité accrue auprès des décideurs et du grand public.

De manière générale et dans un contexte d'érosion de la biodiversité, la France est particulièrement attentive au renforcement de la dimension environnementale et à la mise en oeuvre de l'approche One Health.

La France, via les experts techniques de ses opérateurs implantés dans la région Agence française de développement (AFD), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD),

Institut de recherche pour le développement (IRD) est à disposition pour contribuer aux travaux menés au titre du sous-programme 4 sur l'environnement et le développement. La France s'appuie

sur un important réseau régional de coopération économique, culturel et scientifique (140 implantations d'opérateurs français présents dans la région).

Parmi les priorités de ce groupe d'experts, la France propose que celui-ci travaille notamment sur la thématique des Solutions fondées sur la Nature pour lutter contre les risques de catastrophes. Ce groupe pourrait ainsi proposer des pistes opérationnelles de mise en oeuvre pour lutter contre les inondations dans les villes, mais également pour la résilience côtière (marées cycloniques, montée des eaux, subsidence, salinisation de nappes phréatiques).

Les institutions françaises peuvent intervenir dans le cadre de formations, comme ce fut le cas récemment lors de l'Executive Training, avec la participation de l'IRD et d'Air Paris qui a développé une approche orientée sur les solutions.

Le but de nos travaux (Airparif et IRD) dans la région, vont vers une appropriation de ces enjeux au niveau local et régional par les acteurs locaux et vers une montée en compétence de ces derniers.

Comme pour la pollution atmosphérique, la France peut contribuer sur les thématiques de la biodiversité, de la santé et du climat. La France peut également apporter une contribution par une mobilisation d'expertises techniques, en s'appuyant sur leurs activités intrinsèquement régionales.